



République Française

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

**Jeudi 11 décembre à 20 heures 45**  
**en salle du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**La séance sera diffusée sur Internet en direct**

**Pour suivre le conseil municipal en direct :**

rendez-vous le **jeudi 11 décembre 2025 à 20h45** sur  
la page d'accueil du site internet  
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>  
puis cliquez sur :

**« Conseil municipal du 11 décembre : suivre le direct »**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Budget Principal : Décision Modificative n° 3-2025.
2. Budget Principal : Anticipation de crédits.
3. Subventions aux associations : Attribution d'une subvention à l'association « ELA ».
4. Cœur d'Essonne Agglomération – Attribution du fond de concours 2025 pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
5. Personnel communal : remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service.
6. Personnel communal : suppression et création d'emplois permanents.
7. Service Jeunesse – Fixation des tarifs pour les séjours été 2026.
8. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2026.
9. Adhésion à l'association « Collectif RER C » - Information du Conseil municipal.

10. Rapport d'activités Cœur d'Essonne Agglomération 2024.
11. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
12. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix,  
Le 5 décembre 2025

Georges JOUBERT,

  
Maire

